

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 6 avril 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 39

Délibération n° CC-2023-061

Objet de la délibération : CONTRAT DE VILLE DE BRIGNOLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à 08h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PORZIO Claude, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, PONCHON Marie-Laure donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absents : ARTUPHEL Ollivier, DECANIS Alain, PAILLARD Carine, RULLAN Nicole, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Catherine DELZERS

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions ;

VU l'art. L. 1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine ;

VU l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1, définissant les subventions aux associations, dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi de finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 pour l'année 2022 qui prévoit la prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023 ;

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

VU l'arrêté n° 41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var du 20 octobre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;

VU le Contrat de Ville quinquennal 2015-2020 signé le 26 juin 2015 ;

VU la délibération n° 2019-301 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Provence Verte en date du 16 décembre 2019 approuvant la prorogation par avenant du Contrat de ville de Brignoles pour la période 2020-2022 ;

VU la délibération n° 2022-117 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Provence Verte en date du 2 décembre 2022 approuvant la prorogation par avenant au contrat de ville de Brignoles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 , qui définit et recentre l'intervention sur les enjeux suivants :

- L'accompagnement à la parentalité et à l'éducation,
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle,
- Le développement d'une dynamique culturelle et sportive,
- Le maintien d'un cadre de vie de qualité ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'appel à projets 2023, 33 projets ont été déposés sur la plateforme dédiée (Dauphin) ;

CONSIDERANT que cette programmation annuelle constitue l'un des leviers du Contrat de Ville ;

CONSIDERANT qu'il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs ou institutionnels, de renforcer sur les quartiers prioritaires l'action des politiques publiques ;

CONSIDERANT que compte tenu de l'intérêt des projets présentés et des réponses apportées aux axes stratégiques définis dans l'appel à projet, le comité de Pilotage du Contrat de Ville de Brignoles a rendu un avis favorable sur 25 dossiers, le 07 mars 2023 ;

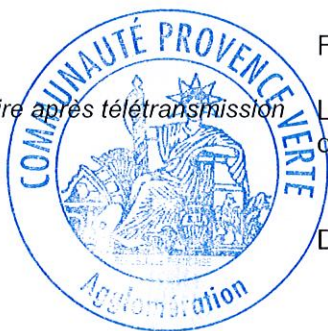
CONSIDERANT que cette programmation mobilise 50 000 € de subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération, complétées par 79 300 € de crédits spécifiques de la Politique de la Ville mobilisés par l'Etat ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ATTRIBUER** des subventions aux porteurs de projets qui ont été retenus lors du Comité de pilotage du contrat de ville, le 7 mars 2023, au titre de la politique de la ville, pour l'année civile 2023, selon le tableau joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget 2023 de la Communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 6 avril 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

